

Rapports annuels du Comité de vérification pour l'exercice 2022



Banque européenne
d'investissement

Rapports annuels du Comité de vérification

pour l'exercice 2022



Banque européenne
d'investissement

Rapports annuels du Comité de vérification pour l'exercice 2022

© Banque européenne d'investissement, 2023.

Tous droits réservés.

Toutes les questions relatives aux droits et aux autorisations doivent être transmises à l'adresse suivante : publications@eib.org

Pour plus d'informations sur les activités de la BEI, veuillez consulter le site web www.eib.org.

Vous pouvez également écrire à info@eib.org.

Publication de la Banque européenne d'investissement.

Banque européenne d'investissement
98-100, boulevard Konrad Adenauer
L-2950 Luxembourg
+352 4379-1
info@eib.org
www.eib.org
twitter.com/eib
facebook.com/europeaninvestmentbank
youtube.com/eibtheubank

Imprimé sur du papier FSC®.

Table des matières

Rapport annuel du Comité de vérification pour l'exercice 2022	1
Introduction.....	1
Comptes financiers.....	1
Viabilité du modèle économique	2
Capital	3
Qualité des actifs.....	3
Liquidité et collecte de ressources.....	4
Technologies de l'information et de la communication, cybersécurité et continuité de l'activité à l'échelle du Groupe.....	4
Alignement du Groupe et contrôles internes	5
Processus de surveillance et d'évaluation propre à la BEI.....	5
ANNEXE 1 – Activités du Comité de vérification	7
ANNEXE 2 – Tableau récapitulatif des recommandations ouvertes émises les années précédentes par le Comité de vérification	11
 Rapport annuel au Conseil des gouverneurs concernant la Facilité d'investissement pour l'exercice 2022	 13
Introduction.....	13
Examen du Comité de vérification.....	13
États financiers au 31 décembre 2022 et déclaration annuelle du Comité de vérification.....	14
Base d'établissement des états financiers	14
Conclusion	15
 Réponse du Comité de direction au rapport annuel du Comité de vérification pour l'exercice 2022	 16
Comptes financiers.....	17
Viabilité du modèle économique et capital.....	17
Qualité des actifs.....	18
Liquidité et collecte de ressources.....	18
Technologies de l'information et de la communication, cybersécurité et continuité des activités à l'échelle du Groupe.....	19
Alignement du Groupe et contrôles internes	19
Processus de surveillance et d'évaluation propre à la BEI.....	20

Rapport annuel du Comité de vérification pour l'exercice 2022

Introduction

Le Comité de vérification est un organe statutaire établi en vertu des statuts de la Banque européenne d'investissement (BEI) qui rend compte au Conseil des gouverneurs.

Conformément aux statuts (article 12) et au règlement intérieur (article 24) de la BEI, il assume trois responsabilités principales :

- I. il confirme que les états financiers, ainsi que toute autre information financière contenue dans le rapport annuel approuvé par le Conseil d'administration, donnent une image fidèle de la situation financière de la Banque ;
- II. il vérifie que les activités de la Banque sont menées de façon appropriée, notamment en ce qui concerne la gestion des risques et le suivi ; et
- III. il vérifie que les activités de la Banque sont conformes aux meilleures pratiques bancaires (MPB) qui lui sont applicables.

En 2022, comme chaque année, le Comité de vérification s'est acquitté de sa mission :

- en publiant les déclarations du Comité de vérification sur les états financiers de la BEI et du Groupe BEI au 31 décembre 2022, qui sont établies pour examen par le Comité de direction, adoptées par le Conseil d'administration et remises au Conseil des gouverneurs pour approbation, et font partie intégrante du rapport annuel du Groupe BEI ; et
- en élaborant le présent rapport annuel adressé au Conseil des gouverneurs.

En 2019, le processus de surveillance et d'évaluation propre à la BEI (BEI-REP) a été établi à la suite de la décision de renforcer la surveillance du Groupe BEI et de donner un rôle supplémentaire au Comité de vérification dans le cadre de ses attributions relatives à la vérification de la conformité de la Banque avec les MPB. Le BEI-REP repose sur quatre piliers de supervision s'inspirant de ceux du processus de surveillance et d'évaluation prudentielles (SREP) : modèle d'activité, gouvernance interne, risques pesant sur les fonds propres, risques de liquidité. Le Comité de vérification a présenté le rapport d'évaluation du BEI-REP, sous la forme d'un rapport pilote (rapport pilote BEI-REP 2022).

Le rapport annuel du Comité de vérification est adressé au Conseil des gouverneurs et résume les résultats des travaux et des activités du Comité de vérification pour l'année 2022. Il contient une partie sur le BEI-REP et les conclusions du rapport pilote BEI-REP. Les activités du Conseil de vérification sont présentées à l'annexe 1.

Comptes financiers

Le Comité de vérification s'est acquitté de ses responsabilités au titre de son premier mandat concernant la vérification des comptes du Groupe BEI et la supervision du processus d'information financière, qui comprend le suivi et l'évaluation de l'intégrité des états financiers, notamment :

- en examinant des questions liées au processus de clôture des états financiers appliqué fin 2022 pour les états financiers de la Banque et les états financiers consolidés du Groupe BEI ;
- en interrogeant les services et l'auditeur externe (KPMG) sur des questions générales et spécifiques concernant l'information financière, notamment liées au système de contrôles internes et au recours à des estimations et appréciations comptables ;
- en examinant des rapports financiers durant l'année, y compris le rapport financier du Groupe BEI, les rapports intermédiaires et les états financiers analytiques mensuels et trimestriels ;
- en évaluant les principaux risques financiers et les risques liés aux états financiers ;
- en examinant les états financiers des entités et le processus de consolidation du Groupe BEI ;

- en évaluant l'environnement de contrôle interne, y compris les résultats et les conclusions des fonctions de contrôle interne de la BEI.

Durant l'année, les domaines d'intérêt spécifiques étaient notamment les suivants : processus et contrôles internes liés à l'évaluation de la valeur des actifs de capital-investissement et de capital-risque, obligations en matière de publication d'informations relatives au climat et adéquation des provisions pour risques de crédit compte tenu de la hausse de l'incertitude économique, de la montée des tensions inflationnistes et des conséquences directes et indirectes du conflit en Ukraine.

Le référentiel comptable et le cadre de notification des risques de la BEI se fondent sur les directives comptables de l'UE (directive 2013/34/UE), tandis que ceux du Fonds européen d'investissement (FEI) suivent les normes internationales d'information financière (IFRS). Les états financiers consolidés du Groupe BEI sont établis selon les deux référentiels comptables, à savoir les directives de l'UE et les normes IFRS.

En se fondant sur ses travaux, le Comité de vérification a formulé les observations suivantes :

- les états financiers de la BEI et ceux du Groupe BEI sont présentés de manière fidèle, dans tous leurs aspects significatifs ;
- le Comité de vérification souligne le fait que le maintien de référentiels comptables et de cadres de notification des risques différents entre la BEI et le FEI accroît la complexité des processus d'information financière et de notification des risques ;
- le Comité de vérification salue l'engagement de la Banque à examiner si, à moyen terme, il conviendrait d'établir les rapports internes et réglementaires, notamment sur les principaux indicateurs de risque du capital et les résultats des tests de résistance, selon les normes IFRS.

Viabilité du modèle économique

Durant l'année 2022, l'environnement opérationnel externe de la Banque a connu des évolutions structurelles causées par des pressions inflationnistes, le conflit en Ukraine et la hausse rapide des taux d'intérêt. Si la pandémie de COVID-19 régresse dans diverses parties du monde, ses répercussions durables sur les clients de la Banque demeurent. Globalement, ses effets sur l'économie de l'UE continuent de se faire sentir du fait de la perturbation des chaînes d'approvisionnement et de l'incertitude géopolitique.

La Banque a poursuivi la mise en œuvre de ses objectifs de politique publique et des priorités de l'UE tels qu'InvestEU¹, RePowerEU, l'IVDCI², le soutien financier à l'Ukraine et le financement de projets de lutte contre les changements climatiques. En 2022, elle a accéléré ses efforts de développement de l'activité pour atteindre de nouveaux clients, qui présentent parfois des profils de risque plus élevés. Dans ce contexte, une gestion des coûts plus robuste lui permettrait de gérer ses ressources avec davantage d'efficacité et serait certainement bénéfique dans le contexte opérationnel incertain auquel elle fait face.

Le Comité de vérification souhaiterait relever certaines tendances dans les activités de la Banque, en particulier :

- la BEI a créé une nouvelle direction interne, BEI Monde, qui est chargée de toutes les opérations en dehors de l'UE (existantes comme nouvelles). Le Comité de vérification souligne l'importance de maintenir le même niveau de diligence pour les opérations de BEI Monde que celui attendu pour les autres activités de la Banque. BEI Monde devrait suivre attentivement les risques que comportent ses activités du point de vue de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC-FT) et des pays et territoires non coopératifs, et fixer des plafonds spécifiques en matière de propension au risque. Le Comité de vérification surveillera de près la mise en œuvre d'un cadre, de politiques et de procédures robustes en matière de contrôle au sein de BEI Monde ;

¹ À titre d'illustration, le Groupe BEI (qui se compose de la BEI et du FEI) mettra en œuvre 75 % de la garantie budgétaire de l'UE (soit 19,65 milliards d'EUR). Au sein du Groupe BEI, c'est le [Fonds européen d'investissement](#) qui mettra en œuvre la majeure partie des financements d'InvestEU destinés aux petites et moyennes entreprises.

² IVDCI : Instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale. L'Instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVDCI) – Europe dans le monde pour la période 2021-2027 est le principal instrument de l'UE pour les partenariats internationaux concernant le développement durable, la lutte contre les changements climatiques, la promotion de la démocratie, de la bonne gouvernance, des droits humains, de la paix et de la sécurité dans les pays voisins de l'UE et ailleurs.

- s'agissant du financement de l'action en faveur du climat, la BEI est sur la bonne voie pour réaliser les objectifs ambitieux fixés dans sa Feuille de route de la banque du climat. Le Comité de vérification s'attend à ce que les risques climatiques soient gérés avec prudence et au niveau du Groupe. Il surveillera l'adéquation de la méthode d'évaluation des risques climatiques, des tests de résistance et de l'intégration des indicateurs portant sur les risques climatiques dans les politiques de gestion des risques.

Le Comité de vérification note que le modèle économique de la BEI repose sur le transfert à ses clients des conditions de financement favorables dont elle bénéficie grâce à sa note AAA. Il continuera à observer l'évolution des activités de la Banque et attend :

- davantage d'harmonisation entre les plans d'activité, le cadre de référence de la propension au risque et les plans de gestion du capital au sein de la Banque et du Groupe compte tenu des efforts pour développer l'activité et atteindre de nouveaux clients ;
- un renforcement de la surveillance du risque de crédit et du risque climatique au niveau du Groupe ;
- des améliorations dans la gestion des risques non financiers et du risque opérationnel afin de garantir la résilience opérationnelle de la Banque et du Groupe.

Le Comité de vérification estime que la nomination d'un directeur financier du Groupe améliorerait la gestion des coûts et l'information financière, tout en soutenant les résultats financiers de l'activité. Le Comité de vérification estime qu'il s'agit, pour la Banque, d'un élément essentiel à l'appui de la viabilité de son modèle économique ainsi que de ses activités dans un environnement externe en mutation rapide et qui lui permettrait de continuer à prospérer et à réaliser sa mission et ses priorités.

Capital

Le Comité de vérification a échangé régulièrement avec les services, l'auditeur externe et le département Audit interne, ainsi qu'avec le Comité de direction quant à l'assise financière du Groupe BEI. À fin 2022, la situation en capital du Groupe BEI demeurerait solide compte tenu du niveau de risque du portefeuille de prêts. Au 31 décembre 2022, tous les indicateurs financiers du cadre de référence de la propension au risque se situaient dans les limites applicables. Le Comité de vérification relève que la gestion de la situation en capital du Groupe BEI se fonde sur les politiques et plans du Groupe tels que le processus d'évaluation de l'adéquation du capital interne, le Plan de gestion du capital, le Plan d'activité et le plan de sauvetage. La solide situation en capital de la Banque demeure au cœur de son modèle économique et est également reconnue par les agences de notation, lesquelles ont confirmé la note AAA de la BEI (en dernier lieu en janvier 2023).

Compte tenu des priorités du Groupe que sont la contribution à InvestEU et à REPowerEU, le développement d'activités à plus haut risque en dehors de l'UE au titre de BEI Monde et le financement de projets ayant trait au climat, le risque associé aux opérations de la Banque devrait croître. La disponibilité de ressources en fonds propres confère à la Banque la capacité de mener ces opérations.

En se fondant sur ses travaux, le Comité de vérification a formulé les observations suivantes :

- Le Comité de vérification fait observer qu'il est essentiel de renforcer la planification et la gestion du capital (allocation de capital et suivi/gestion de la consommation) tant au niveau de la BEI qu'au niveau du Groupe, étant donné que les activités prioritaires nouvelles et existantes nécessitent un taux de consommation de capital plus élevé.
- Le Comité de vérification souhaite que les plans d'allocation de capital et de consommation de capital soient plus détaillés afin de permettre une vision plus granulaire dans l'ensemble du Groupe.

Qualité des actifs

Le Comité de vérification a examiné les incidences de la montée des tensions inflationnistes, de la hausse des coûts de l'énergie et du conflit en Ukraine sur les portefeuilles et la méthode de constitution de provisions de la Banque. En 2022, les effets résiduels de la pandémie de COVID-19 anticipés sur le portefeuille ne se sont pas concrétisés selon l'ampleur prévue.

Le Comité de vérification a régulièrement examiné les informations relatives à la qualité des actifs afin de s'assurer que les indicateurs de risque de la Banque demeuraient adéquats.

En se fondant sur ses travaux, le Comité de vérification a formulé les observations suivantes :

- Le Comité de vérification réaffirme la nécessité d'évaluer de manière plus proactive et opportune les paramètres et les facteurs connexes qui influent sur les provisions pour risques et de recalibrer les approches en cas d'évolution des facteurs macroéconomiques.
- Le Comité de vérification encourage la Banque à améliorer ses mesures prospectives, y compris les tests dans différents scénarios.
- Compte tenu des évolutions attribuées à l'invasion de l'Ukraine et à la crise de l'énergie, le Comité de vérification demeure attentif à l'évolution de ces questions et à l'incidence qu'elles peuvent avoir sur la rentabilité et les portefeuilles de la Banque.

Liquidité et collecte de ressources

La Banque est soumise à une supervision spécifique de la part de la Banque centrale du Luxembourg (BCL), dans le contexte de son accès à l'Eurosystème. Le Comité de vérification suit les évaluations des risques pesant sur la liquidité et la collecte de ressources réalisées par la BCL et les actions entreprises par la Banque en réponse aux recommandations formulées. Il observe que la situation de la Banque et du Groupe en matière de liquidité et de collecte de ressources reste solide. Il se félicite que la gestion de la liquidité intrajournalière ait été renforcée. Par ailleurs, au cours de l'année 2022, le Comité de vérification a régulièrement reçu des informations sur l'état de préparation de la Banque en vue de la mise en œuvre de la réforme internationale des taux d'intérêt de référence.

En se fondant sur ses travaux, le Comité de vérification a formulé les observations suivantes :

- Compte tenu de l'accent accru mis sur la gestion de la liquidité et la collecte de ressources, le Comité de vérification encourage la mise en place d'une surveillance renforcée de la liquidité au niveau du Groupe.
- De plus, le Comité de vérification a encouragé le Groupe BEI à améliorer l'efficacité opérationnelle du Plan de secours en matière de collecte de ressources du Groupe.

Technologies de l'information et de la communication, cybersécurité et continuité de l'activité à l'échelle du Groupe

La stratégie du Groupe BEI en matière d'ambition numérique (la « stratégie Ambition numérique ») a été approuvée par le Conseil d'administration en mai 2022. Cependant, sa mise en œuvre a progressé lentement en 2022 et l'affectation de ressources a constitué un défi. Cette stratégie est importante pour servir les clients plus efficacement. Elle l'est aussi pour la gestion de la Banque et la résilience opérationnelle. Le Comité de vérification se félicite de la nomination d'une cheffe du numérique Groupe et attend avec impatience la pleine mise en œuvre opérationnelle de cette fonction.

Le Comité de vérification a constaté l'attention dont la stratégie de transformation numérique et la gestion des risques liés à la sécurité de l'information, y compris la cybersécurité, ont continué de bénéficier tout au long de 2022. Le Comité de vérification continue de considérer les cyberattaques comme l'un des risques importants pesant sur la sécurité du Groupe BEI.

Le Comité de vérification a constaté des améliorations de la cyberdéfense du Groupe BEI au cours de l'année. Toutefois, des rapports internes donnent à penser qu'une compréhension plus large du risque ne se situe pas encore là où elle devrait.

Le Comité de vérification souhaiterait constater davantage de progrès dans les domaines suivants :

- efforts de transformation numérique du Groupe BEI et mise en œuvre des projets relevant de la stratégie Ambition numérique, y compris une stratégie relative à l'informatique en nuage au niveau du Groupe ;
- clarté quant aux éléments livrables au titre d'une feuille de route détaillée couvrant la BEI et le FEI pour la mise en œuvre de la stratégie Ambition numérique ;
- prise en charge des risques liés à l'informatique et à la cybersécurité sur la base du modèle des trois lignes de défense au sein de la Banque et du Groupe, sensibilisation permanente et formation du personnel ;

- les directeurs généraux veillent à l'efficacité et à la maturité de leur direction en matière de cybersécurité et de plans de sauvetage dans le cadre des autoévaluations régulières au titre du cadre de contrôle interne, et en rendent compte ;
- poursuite des efforts visant à renforcer la gestion de la sécurité informatique, y compris les risques liés à la cybersécurité, poursuite de l'élaboration du plan d'intervention en cas d'incident lié à la cybersécurité en l'assortissant de dimensions relatives à la Banque et au Groupe, renforcement de la gestion de la continuité des activités et gestion de crise, y compris des exercices au niveau des instances dirigeantes ;
- en particulier, compte tenu des récents incidents de cybersécurité qui se sont produits à l'échelle mondiale, il convient d'envisager une action centralisée de la première ligne de défense qui regrouperait la BEI et le FEI dans un seul plan d'action à l'échelle du Groupe BEI. Pour le Comité de vérification, le plan d'intervention en cas d'incident lié à la cybersécurité et les tests réguliers à ce sujet sont essentiels pour répondre efficacement à d'éventuels cyberincidents.

Alignement du Groupe et contrôles internes

L'alignement du Groupe est un domaine dans lequel des progrès restent à faire. Malgré l'engagement du FEI à mettre en œuvre les MPB applicables à la BEI sur une base consolidée, le Comité de vérification maintient que davantage de synergies et d'améliorations pourraient être envisagées et mises en œuvre afin de rapprocher les MPB suivies par la BEI et les meilleures pratiques de marché appliquées par le FEI.

Des lacunes importantes en matière de gestion des risques ont été repérées au sein du FEI. Un plan d'action complet a été adopté et mis en œuvre pour y remédier. Le Comité de vérification cherchera à obtenir davantage de gages pour s'assurer que ces lacunes ont bien été comblées. Le Comité de vérification reconnaît les progrès que le Groupe BEI a accomplis dans la mise en œuvre du modèle des trois lignes de défense.

En se fondant sur ses travaux, le Comité de vérification a formulé les observations suivantes :

- il relève que les cadres de contrôle interne transversaux demeurent limités du fait de l'approche cloisonnée constatée au sein du Groupe. Du fait de sa fragmentation, l'environnement de contrôle bénéficierait d'une plus grande clarification des responsabilités afin de limiter les chevauchements ou les doublons. Une telle démarche serait bénéfique pour la gestion du risque opérationnel au niveau du Groupe.

Processus de surveillance et d'évaluation propre à la BEI

En 2022, le Comité de vérification, avec le soutien de l'équipe du processus de surveillance et d'évaluation propre à la BEI (BEI-REP), a élaboré le rapport pilote BEI-REP. Par ailleurs, l'équipe BEI-REP, guidée par le Comité de vérification, a mis la dernière main à la méthodologie BEI-REP, qui définit dans le détail l'approche et la méthodologie suivies pour mener les évaluations annuelles du BEI-REP et énonce les Dispositions d'application BEI-REP.

Le champ du rapport pilote BEI-REP 2022 était plus étroit que celui d'une évaluation BEI-REP à part entière et intégrée. Il a été défini suivant une approche fondée sur les risques et en tenant compte d'autres activités de contrôle menées au sein de la BEI, afin d'éviter la duplication d'efforts opérationnels. De plus, une approche dynamique a été adoptée : l'intensité de l'évaluation d'un risque donné dépendait de l'importance de ce risque pour la BEI. Le rapport pilote BEI-REP 2022 couvre la BEI à un niveau individuel et au niveau consolidé du Groupe BEI. Il est prévu que les risques propres au FEI soient examinés dans l'évaluation BEI-REP 2023.

S'agissant de l'évaluation du modèle économique de la BEI, le rapport pilote BEI-REP 2022 se penche sur l'environnement opérationnel, la stratégie, la rentabilité et les données prévisionnelles de la BEI ainsi que sur l'analyse d'un groupe de pairs. Pour ce qui est de l'évaluation de la gouvernance et de la maîtrise des risques, le rapport pilote BEI-REP 2022 examine la fonction et le cadre de gestion des risques de la BEI, l'agrégation des données et l'établissement de rapports, la fonction de conformité de la BEI et la rémunération. Enfin, concernant le capital de la BEI, le rapport s'intéresse aux risques opérationnels et de crédit, au risque de taux d'intérêt inhérent au portefeuille bancaire (IRRBB) et du risque lié aux pensions.

Il a été conclu dans le rapport pilote BEI-REP 2022 que le Groupe BEI demeure une institution bénéficiant d'une assise financière et d'une trésorerie solides, soutenues par un modèle économique viable bien qu'en évolution. Néanmoins, le Groupe BEI devrait rester vigilant face aux mutations rapides du contexte macroéconomique et

géopolitique. La taille et le champ d'action du Groupe BEI ne cessant de croître, il devient de plus en plus important de se concentrer systématiquement sur l'efficacité organisationnelle et la mesure des risques. Le rapport pilote BEI-REP 2022 recense des domaines dans lesquels le Groupe BEI pourrait converger davantage vers les bonnes pratiques bancaires.

Luxembourg, le 16 juin 2023

Signé par :

CHRISTOPH HAAS
(PRÉSIDENT) (*par intérim*)

NUNO GRACIAS FERNANDES

KATJA PLUTO

IVAN SRAMKO

EVA-LENA NORGRÉN

JOHN SUTHERLAND

BEATRICE DEVILLON-COHEN

VASILE IUGA

ANNEXE 1 – Activités du Comité de vérification

Mandat

En vertu des statuts de la Banque européenne d'investissement (BEI), le Comité de vérification est l'une des quatre instances dirigeantes de la BEI ; indépendant du Conseil d'administration, il rend directement compte au Conseil des gouverneurs.

Composition

À la fin de 2022, le Comité de vérification était composé de six membres et de trois observateurs.

En juin 2022, la présidence est passée d'Audrius Linartas à Christos G. Triantopoulos. Ce dernier a démissionné en avril 2023. La composition du Comité de vérification a évolué avec le départ d'Andrius Linartas et de Pierre Krier et l'arrivée d'Ivan Sramko, d'Eva-Lena Norgren et de Christoph Haas.

Les membres du Comité de vérification sont nommés par le Conseil des gouverneurs ; ce sont des experts indépendants et des professionnels dotés de connaissances, savoir-faire et compétences dans les domaines de la finance, de l'activité bancaire, de la comptabilité, de la vérification des comptes, de la gestion des risques et de la surveillance bancaire, tant dans le secteur privé que public. Les curriculums vitæ des membres du Comité de vérification et des observateurs sont disponibles sur le site web de la BEI.

Le Comité de vérification a établi une grille des compétences qui permet de vérifier si ses membres disposent des compétences importantes nécessaires pour l'exécution de la fonction du Comité de vérification.

Réunions et liens avec l'extérieur

- En 2022, le Comité de vérification a tenu onze réunions ordinaires et cinq réunions d'information supplémentaires en visioconférence. Lors des réunions ordinaires, des discussions ont eu lieu avec des représentants de différents services de la Banque, notamment des membres du Comité de direction de la BEI, du Secrétariat général et de plusieurs directions ou départements (Risques et conformité Groupe, Gestion et restructuration des transactions, Audit interne, Inspection générale, Contrôle financier, Opérations, Finances, Technologies de l'information, Juridique, Personnel), ainsi qu'avec les auditeurs externes du cabinet KPMG.
- Au cours des réunions d'information supplémentaires en visioconférence, le Comité de vérification a discuté de divers thèmes avec les services, l'équipe BEI-REP, les auditeurs externes, le Comité de direction, le Conseil d'administration et le Collège des commissaires aux comptes du FEI.

En 2022, le Comité de vérification a également reçu des rapports concernant la disponibilité opérationnelle de la Banque, la situation des contrôles internes, les tests de résistance et la planification du capital. Il s'est en outre penché sur des sujets tels que l'état d'avancement du BEI-REP, la mise en œuvre du Plan d'activité, la gestion des liquidités et des ressources empruntées, les documents prudentiels et les révisions du plan de l'Audit interne.

Le Comité de vérification s'est également réuni :

- avec le Collège des commissaires aux comptes du FEI afin de discuter des questions communes en rapport avec la gestion et la gouvernance des risques au FEI, les états financiers consolidés du Groupe BEI ou des politiques du Groupe, par exemple dans le domaine de l'allocation de capital au sein du Groupe, de l'informatique et de la cybersécurité, et des résultats des audits internes du Groupe, et
- avec le Comité de direction et le Conseil d'administration de la BEI, afin de discuter du rapport pilote BEI-REP et du rapport annuel du Comité de vérification.

Détail des responsabilités et activités du Comité de vérification durant l'année

Cette section se veut une synthèse des activités du Comité de vérification, classées conformément aux responsabilités [statutaires] de ce dernier, qui sont reprises ci-dessus.

Contrôle des comptes de la BEI et du Groupe BEI

Responsabilités	Actions menées par le Comité de vérification
États financiers du Groupe BEI	
Examen des états financiers et d'autres informations financières par le Comité de vérification	• Examen des états financiers consolidés et de chaque entité, ainsi que formulation de ses conclusions à cet égard, telles qu'elles figurent dans les déclarations du Comité de vérification au Conseil des gouverneurs ; ces conclusions accompagnent le rapport annuel du Groupe BEI. Examen des principes comptables appliqués en vertu des directives de l'UE et des processus et contrôles comptables appliqués à l'évaluation de la valeur des actifs de capital-investissement. • Rencontre avec le Contrôle financier lors de huit réunions ordinaires et en visioconférence tenues par le Comité de vérification en 2022.
Relations avec l'auditeur externe	Rencontre avec l'auditeur externe, KPMG, lors de cinq des onze réunions ordinaires et de réunions en visioconférence tenues par le Comité de vérification en 2022. Entretiens privés avec KPMG sans la présence des services de la BEI à ces réunions. • Examen et remise en question de l'application de la méthodologie et de l'approche d'audit établies dans le plan de vérification annuel de KPMG, notamment s'agissant des domaines clés d'appréciation et d'estimation dans les états financiers. Les domaines d'intérêt spécifique pour le Comité de vérification comprennent l'évaluation de la valeur des actifs de capital-investissement. • Suivi de l'exécution du plan d'audit de KPMG, discussion sur les résultats des procédures d'audit en ce qui concerne les domaines d'audit prioritaires, les domaines clés d'appréciation, ainsi que sur l'identification et le signalement des éléments clés de l'audit figurant dans le rapport d'audit indépendant de KPMG sur les états financiers de la Banque. • Examen de la synthèse des écarts ajustés et non ajustés relevés lors de l'audit et débat à cet égard ainsi que prise de connaissance des rapports écrits qui lui ont régulièrement été soumis par l'auditeur externe et débat à cet égard. • Obtention de l'assurance de l'auditeur externe que la procédure d'audit s'est déroulée comme prévu et qu'elle a bénéficié du soutien des services de la Banque et discussion sur les recommandations formulées par la direction de KPMG dans sa lettre à la Banque, ainsi que sur l'état de mise en œuvre des recommandations de l'année précédente.
Suivi de l'indépendance de l'auditeur externe	• Prise de connaissance et examen détaillé des différentes mesures de précaution adoptées par KPMG pour préserver son indépendance. • Obtention de la confirmation écrite de KPMG que les membres de l'équipe chargée de l'audit sont restés indépendants au regard des exigences réglementaires et professionnelles et que l'objectivité de ladite équipe, et de l'audit proprement dit, n'a pas été entravée. • Vérification que KPMG n'a pas fourni à la BEI d'autres services que ceux définis, et préalablement approuvés par le Comité de vérification, dans l'accord-cadre.
Mandat de l'auditeur externe	• Le mandat de KPMG en qualité d'auditeur externe a été prorogé et arrivera à échéance en 2027, après approbation par le Conseil des gouverneurs de la BEI des états financiers de la Banque au 31 décembre 2026. KPMG agit en qualité d'auditeur pour le Groupe BEI depuis 2009.

Vérification de la régularité des opérations et de la tenue des livres de la BEI, en particulier eu égard à la gestion des risques et à l'environnement de contrôle interne

Responsabilités	Actions menées par le Comité de vérification
Audit interne	
Exécution de la fonction d'audit interne	• Rencontre avec l'Audit interne à l'occasion des onze réunions du Comité de vérification organisées en 2022. • Examen des points les plus importants des rapports de l'Audit interne, notamment des recommandations et principales conclusions, et débat à cet égard. • Prise de connaissance de rapports trimestriels quant à l'état d'avancement de la réalisation des plans d'action approuvés correspondants et suivi de la mise en œuvre de ces plans dans les délais voulus, et analyse du plan d'activité de l'Audit interne pour 2023, et formulation de commentaires à cet égard.
Risques et conformité Groupe	
Gestion du risque financier	• Rencontre avec la fonction Risques Groupe à chacune des onze réunions ordinaires du Comité de vérification pour examiner les questions liées au risque financier. • Examen des documents prudentiels de RM et des rapports réguliers sur les risques, notamment les rapports mensuels et trimestriels sur les risques couvrant le tableau de bord du Cadre de référence de la propension au risque, ainsi que les principales mesures des risques de crédit, de marché et en matière de capital et de liquidité.
Conformité et risque non financier	• Rencontre avec la fonction de conformité et de gestion du risque non financier à l'occasion de cinq des onze réunions organisées par le Comité de vérification. Prise de connaissance d'informations régulièrement communiquées sur l'avancée de la mise en œuvre du tableau de bord LBC-FT et examen du programme pour le respect des sanctions, des principaux éléments de l'évaluation des risques de non-conformité et des résultats du programme de test et de suivi concernant les risques de non-conformité. • Prise de connaissance et examen des rapports trimestriels sur les cyber-risques et d'informations transmises à intervalles réguliers sur l'état de préparation sur le plan des risques opérationnels concernant l'Initiative en faveur des PME en Espagne gérée par le FEI, ainsi que sur la gestion des risques non financiers.
Cadre de contrôle interne	
Efficacité des systèmes de contrôle interne	• Réunion à trois reprises en 2022 avec la division Contrôles internes et assertions de la direction Contrôle financier. • Examen du rapport de synthèse sur la mise en œuvre et l'administration du Cadre de contrôle interne, et débat à cet égard. • Prise de connaissance d'informations actualisées sur l'état d'avancement d'initiatives destinées à renforcer davantage le Cadre de contrôle interne.
Inspection générale	
Coordination avec l'Inspection générale	• Rencontre avec l'Inspecteur général à l'occasion de deux des onze réunions ordinaires organisées en 2022.

Gestion et suivi des portefeuilles	
	- Six réunions ont eu lieu entre le Comité de vérification et la direction Gestion et suivi des portefeuilles. - Prise de connaissance d'informations régulièrement transmises sur l'évolution du marché s'agissant de l'incidence sur les portefeuilles des prêts de la hausse des prix de l'énergie et de la montée des tensions inflationnistes. Prise de connaissance du rapport annuel sur la restructuration et du rapport sur les opérations de quasi-fonds propres.
Finance	
Gestion des liquidités, de la collecte de ressources et de la trésorerie	- Trois réunions ont eu lieu entre le Comité de vérification et la direction des finances. - Prise de connaissance d'un bilan sur l'état de préparation de la Banque en vue de la mise en œuvre de la réforme internationale des taux d'intérêt de référence. - Examen du rapport annuel sur les activités de collecte de ressources et de trésorerie et du Plan de secours en matière de collecte de ressources du Groupe. - Prise de connaissance de comptes rendus sur l'évolution des marchés et sur la gestion des liquidités et des levées de fonds de la Banque.

Vérification du respect par la BEI des meilleures pratiques bancaires

Conformité de la BEI avec les meilleures pratiques bancaires	
Équipe BEI-REP	- Rencontre avec l'équipe BEI-REP à chacune des réunions du Comité de vérification et formulation d'orientations sur les priorités et développement stratégique du projet pilote BEI-REP 2022. - Suivi de l'avancée du projet pilote BEI-REP 2022 et des premières conclusions qui en ont émergé. - Contribution à l'élaboration du rapport pilote BEI-REP 2022. - Discussion sur les conclusions du rapport pilote BEI-REP 2022 avec le Comité de direction de la BEI et finalisation du rapport sur cette base. - Orientation de l'équipe dans l'élaboration et l'amélioration des Dispositions d'application BEI-REP (version 1.1) et de la méthodologie BEI-REP. - Examen du programme de travail 2023 du BEI-REP et contribution à son élaboration.
Cadre des MPB : Principes directeurs MPB, Registre MPB, procédures d'évaluation de l'applicabilité des MPB, Registre des règles MPB et autoévaluations sur les MPB	Huit réunions ont eu lieu entre le Comité de vérification et le Secrétariat général. Le Comité de vérification a passé en revue les autoévaluations des services en matière de MPB, sur la base desquelles Comité de direction, en accord avec les services, a conclu que la BEI était, de manière globale, « en conformité partielle » avec les MPB.

ANNEXE 2 – Tableau récapitulatif des recommandations ouvertes émises les années précédentes par le Comité de vérification³

Recommandations	
2	Réaliser une analyse stratégique de la rentabilité par produit et par mandat.
4	Donner la priorité à l'alignement au sein du Groupe BEI en créant une véritable structure de groupe dans laquelle la société mère exerce une supervision effective du FEI et de toute autre filiale à venir, et qui comprend des fonctions de contrôle (deuxième et troisième lignes de défense) et d'appui du Groupe. En tout premier lieu, la BEI doit veiller à ce que le modèle des trois lignes de défense fonctionne dans la structure existante et garantir la supervision de la gestion des risques et la mise en place de fonctions de contrôle à l'échelle du Groupe. Le Comité de vérification recommande qu'en 2019, l'alignement du Groupe porte essentiellement sur la gestion des risques.
6 et 16 fusionnées	Renforcer les capacités du Groupe BEI en matière de collecte et d'agrégation de toutes les données pertinentes sur les risques, améliorer l'établissement de rapports à l'échelle du Groupe et mettre en place un entrepôt de données commun, ainsi qu'établir des politiques en matière de TIC à l'échelle du Groupe ; investir dans des infrastructures informatiques adéquates, étant donné les risques opérationnels accrus que présentent les infrastructures du Groupe dans leur état actuel. Créer un entrepôt de données commun.
7	Étendre le Cadre de référence de la propension au risque de la BEI à l'ensemble du Groupe afin d'orienter le profil de risque de la BEI et du FEI au sein du Groupe, ainsi qu'élargir, à l'échelle du Groupe, le processus d'évaluation de l'adéquation du capital interne (ICAAP), le processus d'évaluation de l'adéquation de la liquidité interne (ILAAP), le dispositif de tests de résistance, les plans de rétablissement des ratios de liquidité et de capital et le plan de sauvetage.
9	Achever l'examen du cahier des charges relatif aux fonctions de contrôle, ainsi que des rôles et des responsabilités au sein de chacune de ces fonctions et à l'échelle du Groupe BEI.
10	Veiller à ce que le Cadre de contrôle interne (CCI) soit développé plus avant afin qu'il soit suffisamment robuste, en intégrant et en renforçant les CCI au sein de chaque direction.
11	Garantir la clôture en temps voulu des procédures d'évaluation de l'applicabilité en suspens de l'Audit interne.
13	Achever la mise en place du cadre global de conformité MPB et le rendre pleinement opérationnel en mettant en œuvre les processus et procédures nécessaires au sein de la BEI et du Groupe BEI.
14	Comblar les lacunes restantes en matière de conformité avec les MPB applicables, notamment sur le plan de la mise en œuvre des recommandations de la BCL concernant l'intégration des systèmes et l'agrégation des données sur les risques, le test de résistance sur les liquidités et le document ILAAP, ainsi que l'adoption d'une approche de groupe pour la gestion des liquidités.
16 et 6 fusionnées	Créer un entrepôt de données commun.
17	Développer la capacité de calculer les ratios prudentiels et d'analyser les résultats des tests de résistance selon les normes IFRS.

³ Veuillez noter que les recommandations supprimées ont été mises en œuvre par la Banque.

18	En ce qui concerne les meilleures pratiques de gouvernance et le déploiement intégral des trois lignes de défense à la Banque, achever l'examen des responsabilités des membres du Comité de direction et veiller à ce que leurs compétences, leurs connaissances et leur expérience collectives et individuelles respectent les exigences prévues par la législation de l'UE ; cet examen doit être achevé parallèlement à celui du cahier des charges relatif aux fonctions de contrôle.
19	Encourager une culture du risque saine au sein du Groupe BEI et veiller à ce qu'elle comprenne certaines caractéristiques, telles qu'un examen critique suffisant de la part de la deuxième ligne de défense, la responsabilité de rendre compte, l'« exemple venant d'en haut » et des mesures qui incitent le personnel à s'exprimer librement.
21	Garantir un rythme de recrutement approprié, efficace et efficient pour les deuxième et troisième lignes de défense à la Banque, de façon à leur permettre de s'acquitter efficacement de leurs fonctions et de fournir un travail de grande qualité ; combler en priorité toute lacune en matière de recrutement au sein des fonctions de contrôle.
22	Remédier aux lacunes recensées dans les politiques de rémunération afin de favoriser une culture du risque saine au sein du Groupe BEI et veiller à ce que les pratiques de rémunération soient mieux équilibrées de façon à ce que le processus de détermination des objectifs ne repose pas uniquement sur les PIR fondés sur les volumes ; améliorer la gouvernance de la rémunération, la structure de la rémunération, l'évaluation des performances et les exigences de publication en matière de rémunération, conformément aux meilleures pratiques bancaires.
23	Veiller à ce que les constats formulés dans les rapports (concernant les prestations versées au personnel) de l'Audit interne et du groupe de travail sur la gestion inefficace et complexe des prestations versées au personnel soient traités et qu'ils débouchent sur l'élaboration d'un plan d'action à mettre en œuvre rapidement.

Rapport annuel au Conseil des gouverneurs concernant la Facilité d'investissement pour l'exercice 2022

Introduction

En vertu des statuts et du règlement intérieur de la BEI, le Comité de vérification est chargé : i) de contrôler les comptes de la Banque européenne d'investissement (« la BEI » ou « la Banque ») et du Groupe BEI, ce pour quoi le Comité de vérification s'appuie largement sur une collaboration avec les auditeurs externes ; ii) de vérifier chaque année la régularité des opérations et de la tenue des livres de la Banque, notamment en ce qui concerne la gestion et le suivi des risques, et de suivre les activités liées à l'environnement de contrôle interne, la conformité et l'audit interne ; et iii) de vérifier la conformité des activités de la Banque avec les meilleures pratiques bancaires (MPB).

Le présent rapport annuel du Comité de vérification au Conseil des gouverneurs contient une synthèse des travaux du Comité consacrés spécifiquement à la Facilité d'investissement depuis la présentation du dernier rapport annuel. Dans sa déclaration annuelle, le Comité de vérification confirme que, pour autant qu'il puisse en juger, les états financiers établis pour la Facilité d'investissement conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS), telles qu'adoptées par l'Union européenne, donnent une image fidèle de la situation financière, des résultats financiers et des flux de trésorerie de la Facilité d'investissement pour l'exercice clos à cette date (voir le point 3 pour de plus amples précisions).

Examen du Comité de vérification

La confirmation délivrée par le Comité de vérification repose largement sur les travaux d'audit externe effectués par KPMG, mais aussi sur le fait que la Facilité d'investissement s'appuie sur un certain nombre de fonctions assurées par la Banque, notamment la gestion des risques, la conformité, l'audit interne, l'activité de prêt, la gestion de la trésorerie et la communication financière. Le Comité de vérification s'assure d'une bonne compréhension des activités et des risques associés aux diverses évolutions en passant en revue les rapports soumis au Comité de direction et en s'entretenant avec les services de la BEI compétents pour la Facilité d'investissement.

1. Contrôle financier

Durant l'année écoulée, le Comité de vérification a reçu du Contrôle financier des informations actualisées et examiné des rapports sur la Facilité d'investissement, qui lui ont fourni des précisions sur les dernières évolutions et sur les orientations futures de la Facilité d'investissement ainsi que sur les activités de la Banque dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) en général.

Le Comité de vérification a rencontré le Contrôle financier à l'occasion de huit réunions et sessions d'information virtuelles en 2022.

2. Auditeurs externes (KPMG)

Les auditeurs externes responsables de la vérification des états financiers de la Facilité d'investissement sont nommés par le Comité de vérification, auquel ils font directement rapport. Pour pouvoir s'appuyer sur les travaux effectués par les auditeurs externes (KPMG), le Comité de vérification surveille leur activité comme il convient ; il a ainsi exigé des rapports oraux ou écrits, examiné les résultats fournis et mené des enquêtes complémentaires.

Le Comité de vérification a eu des échanges de vues avec les auditeurs externes tout au long de l'année afin de se tenir informé de l'avancement de la procédure d'audit, ainsi que des questions d'audit et de comptabilité. Il a rencontré KPMG dans le cadre d'une réunion de fin de mission d'audit avant de valider les divers états financiers.

Le Comité de vérification a obtenu l'assurance que la procédure d'audit s'était déroulée comme prévu et qu'elle avait bénéficié du plein soutien des services de la Banque.

Le Comité de vérification évalue régulièrement l'indépendance des auditeurs externes, s'assurant notamment de l'absence de conflit d'intérêts.

3. Audit interne

Le département Audit interne (AI) est une fonction indépendante au sein de la BEI, qui rend compte, sur le plan statutaire, au président de la Banque et, sur le plan fonctionnel, au Comité de vérification. La cheffe de l'Audit interne peut s'adresser au Comité de vérification sans restriction et peut solliciter des entretiens privés.

Le Comité de vérification a rencontré la cheffe de l'Audit interne à l'occasion de chacune des 11 réunions organisées en 2022. Le Comité a discuté de toutes les recommandations importantes émanant de l'Audit interne et des plans d'action approuvés. L'Audit interne de la BEI n'a réalisé aucun audit spécifique à la Facilité d'investissement pendant la période considérée.

4. Inspection générale

À la Banque, la fonction de supervision interne est placée sous la direction de l'Inspecteur général. L'Inspection générale (IG) comprend trois divisions, chargées respectivement des enquêtes sur les fraudes, de l'évaluation des opérations et du mécanisme de traitement des plaintes. L'Inspecteur général conserve un accès illimité au Comité de vérification et peut demander des sessions privées. Dans l'exercice de ses fonctions, le Comité de vérification rencontre régulièrement l'Inspecteur général et examine les rapports et en particulier les dossiers en cours au sein de la division Enquêtes.

Le Comité de vérification a rencontré l'Inspecteur général à l'occasion de deux des 11 réunions organisées en 2022. Le Comité de vérification a examiné et abordé avec l'Inspecteur général les affaires en cours qui relèvent de ses prérogatives et a été informé de tout acte répréhensible présumé et de toute enquête en cours concernant des projets de la Banque, y compris des opérations de la Facilité d'investissement, le cas échéant.

5. Cour des comptes européenne

Le Comité de vérification note que la Cour des comptes européenne n'a pas réalisé d'audit concernant la Facilité d'investissement au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

États financiers au 31 décembre 2022 et déclaration annuelle du Comité de vérification

Le Comité de vérification a examiné les états financiers 2022 de la Facilité d'investissement, établis conformément aux normes internationales d'information financière, telles qu'adoptées par l'Union européenne, et s'est entretenu avec les auditeurs externes, en présence des services de la Banque et en privé, afin d'avoir une bonne compréhension des procédures d'audit appliquées.

Base d'établissement des états financiers

En application de l'accord de gestion de la Facilité d'investissement, la Banque établit les états financiers de la Facilité d'investissement sur la base des normes comptables internationales du secteur public ou des normes comptables internationales (IAS), selon le cas. Le cadre comptable appliqué pour les états financiers de la Facilité d'investissement observe les normes internationales d'information financière, telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Les états financiers de la Facilité d'investissement comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2022, l'état du résultat global, l'état des variations des ressources des donateurs, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes d'accompagnement des états financiers, dont un résumé des principes comptables significatifs adoptés et d'autres informations explicatives. Ils sont établis conformément au cadre comptable susmentionné.

Considérant que l'accord de partenariat ACP-UE (« Accord de Cotonou ») doit prendre fin le 30 juin 2023, le Comité de vérification note qu'à la suite d'une évaluation spécifique de la continuité de l'activité, la Banque a élaboré les états financiers 2022 de la Facilité d'investissement en s'appuyant sur l'hypothèse d'une continuité de l'activité.

Conclusion

En 2022, le Comité de vérification a recherché un juste équilibre en ce qui concerne l'orientation de ses travaux, les questions traitées et les moyens mis en œuvre pour obtenir les assurances nécessaires. Le Comité estime avoir été en mesure de réaliser les travaux relevant de sa mission statutaire dans des conditions normales et sans entraves. L'équipe de direction de la Facilité d'investissement au sein de la BEI lui a apporté son plein appui durant la période considérée. À la lumière de ses travaux et des informations reçues (notamment l'avis des auditeurs externes sur les états financiers et une lettre de représentation du Comité de direction de la Banque), le Comité de vérification confirme que les états financiers de la Facilité d'investissement, lesquels comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2022, l'état du résultat global, l'état des variations des ressources des donateurs et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principes comptables significatifs adoptés et d'autres informations explicatives, donnent une image fidèle de la situation financière de la Facilité d'investissement au 31 décembre 2022 ainsi que des résultats de ses opérations financières et de ses flux de trésorerie pour l'exercice concerné, conformément aux normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne.

En foi de quoi le Comité de vérification a signé, à la date du 29 mars 2023, sa déclaration annuelle sur les états financiers 2022 de la Facilité d'investissement établis conformément aux normes internationales d'information financière, telles qu'adoptées par l'Union européenne. À cette même date, le Conseil d'administration de la BEI a approuvé la soumission des états financiers de la Facilité d'investissement au Conseil des gouverneurs de la Banque.

Luxembourg, le 16 juin 2023

Signé par :

CHRISTOPH HAAS
(PRÉSIDENT) (*par intérim*)

NUNO GRACIAS FERNANDES

KATJA PLUTO

IVAN SRAMKO

EVA-LENA NORGRÉN

JOHN SUTHERLAND

BEATRICE DEVILLON-COHEN

VASILE IUGA

Réponse du Comité de direction au rapport annuel du Comité de vérification pour l'exercice 2022

1. Le Comité de direction prend note du rapport annuel pour l'exercice 2022 remis par le Comité de vérification et salue les améliorations reconnues à la Banque européenne d'investissement (la « BEI » ou la « Banque ») dans un certain nombre de domaines, qui démontrent les efforts accomplis au niveau des processus et des contrôles au cours des dernières années.
2. En 2022, la BEI a fait partie intégrante de la réponse de l'UE aux nombreux défis apparus au cours de l'année, de l'invasion de l'Ukraine à la crise énergétique provoquée par le conflit. Le Groupe BEI, formé par la Banque et le Fonds européen d'investissement (« FEI »), sa filiale, a signé des accords de financement pour un montant total de 72,5 milliards d'EUR en vue de promouvoir la durabilité et la résilience en Europe et au-delà. La situation financière de la Banque reste solide, les principales agences de notation lui attribuant actuellement leur note la plus élevée.
3. Dans le cadre d'une réponse internationale à la crise concernant l'Ukraine, la Banque a pris une série de mesures en solidarité avec le pays afin de mobiliser un appui financier et d'aider les autorités à répondre aux besoins urgents. Deux grands programmes de financement ont été approuvés en 2022 : i) une première enveloppe de 668 millions d'EUR octroyée peu après le début de la guerre et destinée à aider l'État à faire face aux exigences immédiates, et ii) une seconde enveloppe, signée en juillet 2022, d'un montant de 1,59 milliard d'EUR, à l'appui de la remise en état des infrastructures endommagées et de la relance d'autres projets cruciaux. Un soutien financier supplémentaire a été déployé par l'intermédiaire de l'Institut BEI, le bras social et culturel de la banque de l'UE, ainsi que sous la forme de subventions au titre du Fonds fiduciaire d'assistance technique en faveur des pays du Partenariat oriental. En outre, la BEI s'efforce actuellement d'apporter, en coopération avec la Commission européenne, de nouveaux financements pour aider les autorités ukrainiennes à maintenir des services publics essentiels pour les personnes restées dans le pays et le secteur privé.
4. Par ailleurs, la Banque a redoublé d'efforts afin de soutenir une transition verte et innovante en 2022. Le financement de l'énergie propre a atteint le montant record de 19,4 milliards d'EUR, à l'appui de projets innovants dans plusieurs pays de l'UE, portant notamment sur la modernisation du réseau électrique tchèque, l'accélération de l'intégration des énergies renouvelables dans le réseau énergétique polonais, l'aménagement de parcs éoliens flottants en France et la construction d'un câble de 1 000 kilomètres de long reliant au réseau italien des centrales à énergie renouvelable installées en Sicile et en Sardaigne. Le Groupe BEI soutiendra également le plan REPowerEU, la réponse de la Commission européenne aux perturbations du marché mondial de l'énergie causées par l'invasion de l'Ukraine par la Russie, en accordant 30 milliards d'EUR supplémentaires sous forme de prêts et de financements en fonds propres au cours des cinq prochaines années. Cela permettra de mobiliser jusqu'à 115 milliards d'EUR de nouveaux investissements dans les domaines des énergies renouvelables, de l'efficacité énergétique, des réseaux et du stockage, des infrastructures de recharge des véhicules électriques et des technologies de l'hydrogène bas carbone.
5. La BEI donne une forme nouvelle à son intervention à l'extérieur de l'Union européenne afin de relever les défis mondiaux en produisant un impact toujours plus grand. Partant des objectifs de l'UE en matière de durabilité, de développement, d'action climatique et de transition numérique, BEI Monde, la nouvelle branche de la Banque spécialisée dans le développement créée en 2022, met en œuvre des instruments et des projets concrets. En 2022, les financements octroyés par BEI Monde ont totalisé 10,8 milliards d'EUR. Près de la moitié des activités menées par BEI Monde en 2022 ont appuyé l'action pour le climat et la durabilité environnementale, avec quelque 47 % de ses investissements en faveur des pays les moins avancés et les États fragiles et près de 25 % en faveur de l'égalité hommes-femmes. Outre celui de Nairobi, au Kenya, cinq autres pôles devraient ouvrir en Côte d'Ivoire, en Serbie, en Égypte, en Ukraine et en Afrique

du Sud afin d'améliorer la qualité des investissements mais aussi d'accélérer l'instruction des projets et le décaissement des financements.

6. Le Groupe BEI est le principal partenaire pour la mise en œuvre du programme InvestEU, le plan d'investissement lancé par la Commission européenne qui s'appuie sur la réussite du Plan d'investissement pour l'Europe. Seront ainsi soutenus l'investissement durable, l'innovation et la création d'emplois en Europe, dans un effort visant à mobiliser plus de 372 milliards d'EUR d'investissements supplémentaires au cours de la période 2021-2027. En mars 2022, la BEI et le FEI ont signé avec la Commission européenne un accord de garantie au titre duquel le Groupe mettra en œuvre jusqu'à 19,65 milliards d'EUR d'investissements admissibles dans le cadre de quatre priorités de l'UE : i) les infrastructures durables ; ii) la recherche, l'innovation et la transformation numérique ; iii) les petites et moyennes entreprises ; et iv) les investissements sociaux et les compétences. La Banque sera également la partenaire stratégique de la Commission européenne dans le cadre de la plateforme de conseil InvestEU, qui sert de point d'entrée central aux promoteurs et intermédiaires à la recherche de conseils financiers et d'une assistance technique pour l'identification, la préparation et la mise en œuvre de projets d'investissement.

Comptes financiers

7. Alors que le FEI continue d'appliquer les normes IFRS pour son référentiel comptable et son cadre de notification des risques, le cadre de gestion du capital du Groupe BEI, dont font partie son cadre de référence de la propension au risque, son dispositif de tests de résistance et son processus ICAAP, ainsi que le cadre de notification des risques à l'échelle du Groupe BEI sont fondés sur les directives comptables de l'UE. La Banque prend note de la reconnaissance par le Comité de vérification de la complexité supplémentaire due aux processus différents utilisés par la BEI et le FEI en matière d'information financière et de notification des risques.
8. La Banque examinera de manière approfondie s'il y a lieu d'être entièrement pilotée par les normes IFRS ou si les directives comptables de l'UE demeurent les normes comptables les mieux adaptées à son modèle économique. Une telle décision doit tenir compte : du rôle de la BEI en tant que bailleur de fonds public proposant des financements à long terme ; de la prédominance d'actifs relevant d'une stratégie passive d'investissement ; et de l'absence d'un portefeuille de négociation réglementaire dans son bilan. La Banque évalue attentivement l'opportunité d'une telle mesure stratégique, qui ne pourrait être adoptée qu'à moyen terme. La production de mesures de risque à la fois dans le cadre du référentiel IFRS et dans celui des directives comptables de l'UE, alors que cette évaluation est encore en cours, exigerait beaucoup de ressources et doit dès lors faire l'objet d'une analyse coûts-avantages.

Viabilité du modèle économique et capital

9. Le Groupe BEI a mis en place un cadre de gestion des risques et du capital conforme aux cadres des banques commerciales, se dotant ainsi d'une caractéristique unique parmi les institutions multilatérales de développement similaires. Ce cadre est conçu pour identifier les risques à un stade précoce, définir la propension à ces types de risques et veiller à ce que les risques assumés par le Groupe dans la poursuite de ses objectifs soient proportionnés à la propension aux risques définie. Le cadre de gestion du capital permet au Groupe de veiller à l'alignement de sa stratégie et de sa planification opérationnelles sur les ressources en capital dont il dispose, préservant ainsi sa viabilité. Le Comité de direction s'engage pleinement à maintenir le cadre de gestion des risques et du capital du Groupe et en à poursuivre la mise au point, afin de s'assurer qu'il reste adapté à l'évolution de la mission de la BEI et des meilleures pratiques bancaires qui concernent celle-ci.
10. À la lumière des initiatives ambitieuses décrites ci-dessus et des défis importants qu'elle aura à relever pour les mettre en œuvre, la Banque continuera à gérer sa stratégie, la planification de ses activités et son évaluation des risques. Le Comité de direction reconnaît la nécessité pour la Banque d'adapter ses modalités d'exécution des activités de manière appropriée afin de répondre aux changements structurels de la demande du marché. Le Comité de direction s'est engagé à améliorer la gestion des coûts pour permettre à la Banque de gérer ses ressources de manière plus efficace, y compris en introduisant un rapport sur la rentabilité à l'échelle du Groupe. Le suivi et l'élaboration de rapports sur l'exposition du Groupe BEI aux risques de non-conformité continueront d'être assurés de manière régulière.

11. Les activités de prêt de BEI Monde sont soumises aux procédures d'audit préalable qui s'appliquent également aux activités de prêt dans l'UE, comprenant des processus liés à la conformité et des étapes procédurales pour identifier, évaluer, atténuer et suivre les risques dans le domaine de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LBC-FT), conformément à la Politique LBC-FT du Groupe BEI, ainsi qu'à un audit préalable à l'égard des contreparties, prévoyant les vérifications correspondantes de tout lien avec les juridictions non conformes (JNC).
12. Dans le cadre de la mise en œuvre de la Feuille de route de la banque du climat, la BEI améliore ses outils, processus et capacités d'évaluation et de gestion des risques climatiques et commence à en élargir l'application à d'autres risques environnementaux. En particulier, la Banque envisage de poursuivre l'intégration des risques climatiques et environnementaux dans son cadre de référence de la propension au risque, dans ses politiques et outils en matière de risques de crédit, ainsi que de développer davantage ses capacités de test de résistance en matière climatique.
13. Le Groupe a amélioré et intégré ses processus de planification de l'activité et de gestion du capital, afin d'assurer la cohérence de la planification des activités et du capital à l'échelle du Groupe. En particulier, le Cadre de référence de la propension au risque du Groupe et son processus de transposition au niveau de l'entité et à des niveaux plus granulaires ont été pleinement intégrés dans les processus de planification de l'activité et du capital. Bien que le niveau de granularité de transposition des indicateurs mesurables de la propension au risque soit suffisamment solide, compte tenu du modèle économique de la Banque, le Comité de direction reconnaît qu'il est possible d'apporter des améliorations futures en fonction de l'évolution des activités du Groupe.
14. Des améliorations ont été apportées à la gestion des risques non financiers et du risque opérationnel, notamment l'élaboration d'un cadre plus solide (prévoyant par exemple, une procédure de notification d'un événement au niveau du Groupe, un cadre de référence rationalisé de la propension au risque du Groupe pour les risques non financiers, des outils préventifs pour l'identification du risque opérationnel ainsi que la sensibilisation et la formation régulières du personnel).
15. La Banque envisagera la mise en place d'une fonction de chef du Contrôle financier au niveau de la BEI. Cette fonction centrale pourrait être chargée de l'analyse financière et de l'établissement de rapports à l'échelle du Groupe, notamment de la préparation des états financiers.

Qualité des actifs

16. La qualité du portefeuille de la Banque demeure très adéquate, y compris après les tensions macroéconomiques survenues sur les marchés pendant la pandémie de COVID-19 et après le début de la guerre en Ukraine. La Banque exerce ses activités en bénéficiant d'une marge de manœuvre sur le plan du capital et, y compris dans le cadre du scénario défavorable du test de résistance macroéconomique, elle reste bien en deçà de sa limite en matière de propension au risque quant à son capital.
17. Dans le contexte de la pandémie de COVID-19 et de la guerre en Ukraine, la Banque a adapté avec prudence et en temps voulu son niveau de provisionnement des crédits (à la fois en vertu des directives comptables de l'UE et des normes IFRS), qui s'est révélé adéquat à ce jour, et a notamment inclus des provisions collectives sur la base d'évaluations de la vulnérabilité des portefeuilles. Le repérage des éventuelles lacunes subsistantes en matière de conformité en vue de l'évaluation des risques macroéconomiques sera abordé dans le contexte des projets en cours aux fins de l'examen des différents cadres de risque et de la planification du capital.

Liquidité et collecte de ressources

18. Le Comité de direction se félicite de la reconnaissance par le Comité de vérification de la solidité de la situation de la Banque et du Groupe en matière de liquidité et de collecte de ressources, ainsi que du renforcement de la gestion des liquidités intrajournalières. Le cadre de liquidité de la Banque reste solide et fiable, et la Banque centrale du Luxembourg (BCL), responsable de la surveillance des risques pesant sur la liquidité et sur la viabilité de la collecte de fonds de la Banque, a fourni une évaluation positive dans son dernier rapport.

Technologies de l'information et de la communication, cybersécurité et continuité des activités à l'échelle du Groupe

19. Le Comité de direction reconnaît les observations du Comité de vérification s'agissant de la mise en œuvre de la stratégie en matière d'ambition numérique en 2022, malgré le temps et les efforts considérables dédiés à l'élaboration du cadre de gouvernance et les progrès accomplis pour donner la priorité aux projets phares. Un certain nombre d'améliorations ont été apportées aux systèmes informatiques, comme le reconnaît le Comité de vérification, notamment pour renforcer leur disponibilité et leur stabilité, y compris en ce qui concerne la cyberdéfense. La nomination d'une cheffe du numérique Groupe a donné lieu à un examen de la mise en œuvre de la stratégie en matière d'ambition numérique et d'un certain nombre de recommandations approuvées par le Comité de direction et en cours de mise en œuvre. Ces recommandations visent à renforcer la hiérarchisation des projets, à mettre davantage l'accent sur la transformation des activités, à améliorer le modèle de mise en œuvre des technologies de l'information et à renforcer les synergies au sein du Groupe.
20. En 2023, l'accent sera donc mis sur la réalisation de projets « phares », qui sont à la fois centrés sur le client et transformationnels de par leur conception, ainsi que sur l'amélioration des systèmes informatiques et de la sécurité de l'information, sur la base de l'actualisation des stratégies dans le domaine de l'informatique, de la continuité des activités et de la gestion de l'information. Au cœur de ces efforts figurera la trajectoire du Groupe BEI vers l'informatique en nuage, qui s'appuiera sur le centre d'excellence de l'informatique en nuage récemment créé, mais aussi sur une politique et un cadre d'évaluation révisés des risques en matière d'informatique en nuage à l'échelle du Groupe, actuellement en cours de finalisation et pour lesquels des progrès significatifs sont prévus en 2023.
21. D'autres progrès sont attendus en ce qui concerne l'examen des plans de continuité des activités par la première ligne de défense, les tests de rétablissement des applications informatiques interconnectées et la poursuite de la sensibilisation et de la formation du personnel et des instances dirigeantes. Le Comité de direction veillera à ce que ces actions soient mises en œuvre au niveau du Groupe, tout en continuant d'explorer les synergies possibles entre les équipes de la BEI et du FEI chargées des première et deuxième lignes de défense, respectivement, dans le contexte de la stratégie informatique actualisée et des mesures prises en réponse aux rapports internes.
22. Pour améliorer constamment sa situation en matière de cybersécurité et sa gestion des risques non financiers, la Banque procède régulièrement à des évaluations des risques, met en œuvre un solide cadre stratégique pour son système de gestion de la sécurité de l'information (SGSI) et en analyse les lacunes, examine et améliore les principaux indicateurs du risque informatique, forme en permanence ses employés aux meilleures pratiques en matière de cybersécurité, effectue des évaluations annuelles de la vulnérabilité et veille à la conformité avec les exigences réglementaires.

Alignement du Groupe et contrôles internes

23. En ce qui concerne l'alignement du Groupe, le Comité de direction soutient la poursuite du renforcement du cadre organisationnel du Groupe BEI et améliore la supervision du FEI par la BEI en tant qu'entité mère. Le travail sur la mise en œuvre cohérente des politiques, procédures et documents pertinents, conçue à l'échelle du Groupe, suit son cours. Lors des quatre dernières années, la Banque et le Groupe BEI ont engagé un processus de transformation qui met en œuvre différents programmes, initiatives et projets relevant de la feuille de route du Comité de vérification et du Plan de mise en œuvre de l'alignement du Groupe.
24. Comme l'a reconnu le Comité de vérification, un plan d'action complet a été adopté et mis en œuvre afin de remédier à certaines lacunes répertoriées au FEI en matière de gestion des risques, dans le cadre du renforcement de la deuxième ligne de défense et de la culture du risque au sein de la filiale de la Banque. La mise en œuvre de ce plan a été pilotée par une équipe spéciale chargée de suivre l'avancement des différents flux de travail (dont la gouvernance et la culture en matière de risque), la clôture des conclusions de l'audit et le renforcement de la planification des ressources. Elle témoigne une fois de plus de la coopération positive des deux entités du Groupe dans la poursuite d'un objectif commun.

25. Sur la base des ressources disponibles, la Banque améliore sans cesse sa méthodologie de surveillance du contrôle interne à l'appui de la déclaration d'assurance de gestion concernant l'environnement de contrôle interne de la BEI. Mise en œuvre par la fonction Contrôle financier de la Banque, l'évolution des procédures de maintenance et de vérification du Cadre de contrôle interne (CCI) permet une analyse transversale (axée sur les processus), tandis que les déclarations continuent d'être émises séparément par chaque direction. La centralisation de la vérification du contrôle interne au sein de la fonction Contrôle financier a également contribué à la normalisation de la documentation relative au contrôle interne, à l'objectivité des évaluations et à des gains d'efficacité résultant d'une approche de surveillance optimisée du CCI, tout en respectant les normes d'assurance attendues en matière de contrôle. Des évolutions récentes ont également contribué à l'amélioration des informations communiquées à la direction concernant les principales faiblesses repérées dans l'environnement de contrôle interne.

Processus de surveillance et d'évaluation propre à la BEI

26. Le Comité de direction prend note des résultats de la première évaluation pilote du processus de surveillance et d'évaluation, achevée en 2022 et publiée par le Comité de vérification avec le soutien d'une équipe spécialisée, et se félicite de la coopération entre les services de la Banque et l'équipe chargée du BEI-REP à l'occasion de cet exercice. Tout en saluant les reconnaissances formulées dans le rapport sur la solidité de la situation financière de la Banque et des cadres qu'elle a mis en place dans plusieurs domaines, le Comité de direction prend note des recommandations visant à améliorer l'organisation et les processus dans des domaines spécifiques. La Banque privilégiera l'affectation de ses ressources à des projets prioritaires afin de tenir compte des observations formulées dans le cadre du BEI-REP, afin de promouvoir une plus grande convergence avec les meilleures pratiques bancaires qui la concernent.

Rapports annuels du Comité de vérification pour l'exercice 2022



**Banque européenne
d'investissement**

Banque européenne d'investissement
98-100, boulevard Konrad Adenauer
L-2950 Luxembourg
+352 4379-22000
www.eib.org – info@eib.org